



Request for Proposals (RfP)

Evaluation à mi-parcours du Projet FED/2018/399-416

Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin. PAPBio C1-Mangrove

Bureau de l'IUCN pour le programme Afrique Centrale et Occidentale, PACO

Date d'émission : 08 octobre 2021

Date et heure de clôture : 29 octobre 2021 à 23h59 GMT

Contact à l'IUCN :

Paul Tendeng, Coordinateur du projet Gestion des Forêts de Mangrove – PAPBio C1
paul.tendeng@iucn.org, avec copie à Dayamba Frédéric Arsène frederic.dayamba@iucn.org

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS ET CONDITIONS DE LA PROPOSITION

1.1. A propos de l'IUCN

L'IUCN est une union de membres composée à la fois d'organisations gouvernementales et de la société civile. Elle produit et met à leur disposition des connaissances et des outils qui, permettent concomitamment de réaliser le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature.

Basé en Suisse, le Secrétariat de l'IUCN est constitué d'un staff d'environ 950 employés répartis dans plus de 50 pays.

Créée en 1948, l'IUCN se positionne aujourd'hui comme le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde, exploitant et synthétisant les connaissances, les ressources de plus de 1 300 organisations membres et de quelque 10 000 experts. C'est le principal fournisseur de données, d'outils d'évaluations et d'analyses en matière de conservation. Grâce à ses nombreux membres, l'IUCN joue le rôle d'incubateur et de dépositaire fiable des meilleures pratiques, des outils et des normes internationales en environnement et biodiversité.

L'IUCN est un espace neutre dans lequel diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, les ONG, les scientifiques, les entreprises, les communautés locales, les organisations de peuples autochtones et bien d'autres, collaborent, élaborent et mettent en œuvre des solutions aux défis environnementaux et au développement durable.

Travaillant avec de nombreux partenaires et collaborateurs, l'IUCN met en œuvre un portefeuille important et diversifié de projets de conservation dans le monde entier. Combinant les dernières avancées scientifiques et les connaissances traditionnelles des communautés locales, ces projets visent à inverser la tendance à la perte d'habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org

<https://twitter.com/IUCN/>

1.2. Résumé de la demande

L'IUCN souhaite recevoir des propositions d'offre d'expertise pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-416 PAPBioC1-Mangrove, « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin ». Le détail et le contenu des termes de référence se trouvent dans la partie 2 du présent appel d'offres.

1.3. Le processus de passation des marchés

Les dates clés suivantes sont applicables au présent appel d'offres :

Date de publication de l'appel d'offres	08 octobre 2021
Date et heure de clôture	29 octobre 2021 avant minuit GMT
Date estimée de la signature du contrat	15 novembre 2021

1.4. Conditions

L'IUCN n'est en aucune façon tenue de conclure un accord contractuel ou tout autre arrangement avec un quelconque soumissionnaire à la suite de la publication du présent appel d'offres. L'IUCN n'est pas tenue non plus d'accepter la proposition la moins disante (chère) ou toute autre proposition. L'IUCN se réserve le droit de suspendre la procédure de passation de marché à tout moment avant l'attribution du contrat. En participant au présent appel d'offres, les soumissionnaires acceptent les conditions énoncées dans le présent appel d'offres.

Les soumissionnaires doivent signer la "Déclaration du soumissionnaire" et l'inclure dans leur proposition.

1.5. Requêtes et questions pendant la période de l'appel d'offres

Les soumissionnaires doivent adresser toutes les questions et demandes relatives à l'appel d'offres à la personne de contact de l'UICN mentionnée plus haut. Aucun autre staff de l'UICN ne doit être contacté dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans la mesure du possible, l'UICN communiquera les réponses aux questions, dûment formulées, à tous les soumissionnaires. Si vous considérez que le contenu de votre question est confidentiel, vous devez le préciser au moment de la formuler.

1.6. Modifications des documents de candidature

L'UICN peut prolonger la date et l'heure de clôture de la demande de propositions si nécessaire, en notifiant à cet effet les soumissionnaires des offres déjà reçues.

1.7. Modalités et conditions de soumission des propositions

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le **Vendredi 29 octobre 2021 à 23:59 heures (UTC-GMT)**, signées et adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale :

- soit par dépôt sous enveloppes séparées pour l'offre technique et l'offre financière, cachetées avec la mention « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin » : Evaluation à mi-parcours » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » à UICN Programme Afrique Centrale et Occidentale, Bureau Régional. Complexe SICAP Point E, Bâtiment D, 4^{ème} étage. BP : 3215 Dakar, Sénégal.
- soit par email en fichiers **sous format PDF protégés par des mots de passe**, à l'adresse paco@iucn.org avec le titre « Proposition-Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin » : « Evaluation à mi-parcours ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny-Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org ».

1.8. Propositions tardives et incomplètes

Toute proposition reçue par l'UICN après la date et l'heure de clôture de la demande de propositions et toute proposition incomplète ne sera pas prise en considération. L'UICN ne tiendra pas compte des retards éventuels dans la transmission de la proposition du soumissionnaire à l'UICN.

1.9. Abrogations et modifications de la proposition

Les propositions peuvent être retirées ou modifiées à tout moment avant la date et l'heure de clôture de l'appel à propositions, par notification écrite au contact de l'UICN. Aucune modification ou retrait ne sera acceptée après la date et l'heure de clôture de l'appel à propositions.

1.10. Validité de la Proposition

Les propositions soumises en réponse au présent appel d'offres doivent rester valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.

1.11. Evaluation des propositions

L'évaluation des propositions sera effectuée exclusivement en fonction des critères d'évaluation et leur pondération relative spécifiée dans la partie 3 du présent appel de propositions.

PARTIE 2 - LES EXIGENCES

1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1300 organisations Membres et les compétences de plus de 13 000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11e Fonds européen de développement), dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles, il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre qu'a été adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA, le PAPBIO, "Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio" (ROC/FED/039-269) au terme d'une concertation menée dans 14 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), et pour un budget total de 53,5 millions d'euros, dont 45 millions d'euros de contribution du 11ème FED-PIR-AO.

Dans le cadre du programme PAPBio, l'UE a signé deux conventions de financement avec l'UICN :

- la convention de financement pour la mise en œuvre de la composante 1 "Gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin" ; et
- la convention de financement pour la mise en œuvre de la composante 2 "Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest".

L'objectif global du projet de gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin de la composante 1 est de parvenir à une protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles de la mangrove en Afrique de l'Ouest et de renforcer leur résilience au changement climatique.

Plus précisément, le projet renforcera les parties prenantes dans la gestion des zones protégées et des sites de mangroves non protégés. L'objectif est de relier les systèmes de gouvernance et de production aux structures de conservation de la mangrove au niveau territorial.

La mise en œuvre effective du projet a démarré en mars 2020. Depuis cette date, diverses activités programmées ont été réalisées, et d'autres dans le processus d'exécution.

Après une année et demi de mise en œuvre du projet, la délégation de l'Union Européenne et l'UICN souhaitent commanditer une évaluation externe à mi-parcours. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre des engagements contractuels du projet et fournira des premiers éléments de réflexion pour l'avenir à donner au projet

2. Objectifs

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie de la Commission Européenne. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des **résultats** de l'action, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur **les approches orientées sur les résultats**. De ce point de vue, les évaluateurs devraient **trouver les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE** et essayer d'**identifier les facteurs générant ou entravant le progrès**.

Les évaluateurs doivent fournir une explication des **liens de cause à effet** existant entre les intrants et les activités, et les extrants, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, aux parties prenantes intéressées et au grand public :

- une analyse globale et indépendante de la performance qu'a eu le Projet Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin, en prêtant une attention particulière à ses résultats à mi-parcours, en comparaison avec les objectifs fixés ;
- des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

En particulier, cette évaluation servira à faire ressortir la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention des résultats, de manière à modifier ses modalités de mise en œuvre.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront la Délégation de l'UE au Sénégal, l'UEMOA, LA CEDEAO, l'UICN, WETLAND International, le collectif 5Delta, les opérateurs des autres projets du programme PAPBio, les ministères, partenaires et bénéficiaires des pays concernés.

3. Spécifications de la mission

a. *La portée de l'évaluation*

La mission se déroulera en plusieurs étapes qui sont :

- la phase de démarrage avec la réunion de cadrage ;
- la phase de recherche documentaire ;
- la phase de collecte des données, rencontres avec les acteurs de mise en œuvre et bénéficiaires de l'action ;
- la phase d'analyse des données et élaboration des livrables finaux.

Un atelier de validation du rapport sera organisé par l'UICN à la fin de ladite mission.

Il est attendu des évaluateurs la prévision de 4 visites terrains de 3 jours chacune, dans 4 pays bénéficiaires de l'action. Les soumissionnaires proposeront les 4 pays à visiter (1 pays par paysage prioritaire de conservation) qui sera discuter et arrêté pendant la rencontre de cadrage.

La mission analysera l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et perspectives d'impact. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- la visibilité de l'action et de tous les partenaires techniques et financiers ;
- la cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres.

L'équipe d'évaluation devrait en outre vérifier si la question transversale d'égalité des genres, a été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action.

Les questions d'évaluation telles que formulées ci-dessous sont indicatives. Après des consultations initiales et l'analyse de documents, l'équipe d'évaluation proposera dans le rapport de démarrage une liste complète et exhaustive des questions d'évaluation, en indiquant des critères et des indicateurs de jugement spécifiques, ainsi que les sources pertinentes des données recueillies et les outils utilisés.

Une fois validées à l'issue de l'approbation du rapport de démarrage, les questions d'évaluations acquièrent une valeur contractuelle à caractère contraignant.

b. *Critères et questions d'évaluation*

Le programme sera apprécié sur la base des cinq critères types du CAD de l'OCDE, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact. En outre, deux critères d'évaluation spécifiques à l'Union européenne seront examinés :

- la visibilité, la valeur ajoutée européenne du programme, sous l'angle de sa conception comme de sa mise en œuvre;
- la cohérence du programme lui-même, par rapport à la stratégie poursuivie par l'Union européenne et à celle des États membres.

L'équipe d'évaluation devra proposer des questions d'évaluation et outils de collecte des données et informations. Ces questions peuvent faire l'objet de discussions au cours de la phase documentaire et seront alors arrêtées. Une fois arrêtées, elles ont valeur contractuelle.

L'équipe d'évaluation devra également examiner si la question transversale, "d'égalité de genre" a été prise en considération dans les documents de formulation et dans quelle mesure elles ont été prises en compte dans la mise en œuvre du programme et son suivi.

c. *Gestion et pilotage de l'évaluation*

L'équipe de gestion du projet, chargé de la supervision de l'évaluation, doit surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de la mission d'évaluation. Il devra en particulier :

- valider les questions d'évaluation avec les évaluateurs ;

- faciliter les contacts entre le ou les consultants et toutes les parties prenantes du projet ;
- s'assurer que les consultants ont accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consultent ;
- soutenir les évaluateurs dans leurs rôles, principalement en ce qui concerne la collecte des données et de l'information. À cet égard, l'équipe de projet doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, les livrables spécifiques soient fournis par les évaluateurs ;
- fournir du soutien et un contrôle qualité du travail des évaluateurs tout au long de sa mission ;
- s'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat ;
- d'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation ;
- d'assurer un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

d. Langue de travail

La langue du contrat sera le français et l'anglais

4. Livrables

L'équipe de consultants retenu devra élaborer et transmettre à l'UICN les livrables suivants :

- un rapport de démarrage ;
- les outils de collecte de données à valider au niveau du projet ;
- un rapport provisoire de la mission ;
- un rapport final de la mission ;
- un résumé du rapport faisant ressortir les principaux résultats et les recommandations issues de la mission.

5. Profil du cabinet/groupe de consultants

Pour ce contrat, il est demandé aux soumissionnaires de proposer une équipe composée de deux consultants, un expert en évaluation de projet et un expert en gestion des zones côtières.

Les exigences minimales pour l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

Exigences minimales pour l'expert en évaluation de projets :

- un niveau d'enseignement correspondant à un master, en gestion de projet, économie, sciences politiques ou équivalent ;
- au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes ;
- avoir conduit ou participé à au moins 5 études d'évaluation (à mi-parcours ou finale) de projets ou programmes dont au moins 3 études dans le domaine de l'environnement ;
- justifier d'une expérience dans le domaine de la gestion des aires marines protégées et de la zone côtière ;
- connaissance des principes et des méthodes d'évaluation de la Commission européenne;
- parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française et anglaise ;
- une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet serait un atout.

Exigences minimales pour l'expert en gestion des zones côtières :

- un niveau d'enseignement correspondant à un masters, en environnement, gestion de la zone marine et côtière ou équivalent cycle complet d'études post baccalauréat de cinq années ou plus, sanctionné par un diplôme de fin d'études ;
- au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de la zone côtière;
- une expérience de travail dans des études d'évaluation d'au moins 3 projets;
- parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française et anglaise ;
- une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet et du contexte de la gestion de la zone côtière.

6. Durée de la mission

Le temps de travail total de la mission est de 70h/j à répartir équitablement entre les deux consultants sur une durée de 40 jours. La planification et l'organisation du temps de travail restent à l'initiative des soumissionnaires, qui doivent proposer un planning de la mission qui prendra effet à partir de la date de signature du contrat.

PARTIE 3 - LE MODÈLE D'ÉVALUATION

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la compréhension de la mission (10%) ;
- la qualification des consultants (20%) ;
- la qualité de l'offre technique (30%) ;
- le montant de l'offre financière (40%).

PARTIE 4 - INFORMATIONS À FOURNIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES

En participant au présent appel d'offres, les soumissionnaires indiquent qu'ils acceptent d'être régis par les conditions énoncées dans le présent appel d'offres.

4.1 Déclaration

Veillez lire et signer la déclaration à partir de ce [lien](#) et l'inclure dans votre proposition

4.2 Proposition de service

Les cabinets/consultants intéressés par cet appel d'offre sont priés de bien vouloir fournir un dossier de candidature comportant :

Une offre technique qui :

- indique la date souhaitée de début des travaux
- décrit la compréhension générale de l'enjeu, les objectifs de la mission y compris des informations sur des missions antérieures similaires pouvant servir de modèles ou base d'analyse et comparaison dans la région et dans le monde ;
- démontre l'expertise des experts proposés, y-compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et au moins une copie de rapport d'étude pertinent exécuté ;
- décrit les modalités pour chaque étape, méthodes et outils proposés, pour chaque livrable ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener ;
- inclut les CV des soumissionnaires
- inclut la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts.

4.3 Proposition financière

Outre les honoraires, la proposition financière devra inclure toutes les autres dépenses jugées nécessaires à la réalisation de la mission à l'exception des frais de voyages et d'hébergement qui seront pris en charge par UICN à ses taux usuels. Le caractère opportun des lignes de dépense sera discuté lors d'une réunion de cadrage avec le soumissionnaire dont l'offre sera ciblée pour conduire la mission.

Les rencontres prévues dans le cadre de la mission seront donc organisées par l'UICN qui prendra en charge les aspects logistiques.

Devise des taux et des prix proposés

Sauf indication contraire, tous les tarifs et prix soumis par les soumissionnaires sont en Francs CFA ou en Euros.

Tarifs et prix

L'offre financière comprendra:

- un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
- une proposition de calendrier de versement.

PARTIE 5 - DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent au présent appel d'offres (AO) :

Contrat	Désigne tout contrat ou autre engagement juridique qui résulte du présent appel à propositions.
Contractant	Désigne l'entité qui signe un contrat avec l'IUCN pour la prestation de services.
Instructions	Désigne les instructions et conditions énoncées dans la partie 1 de la présente demande de propositions.
IUCN	Signifie UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.
IUCN Contact	Signifie la personne désignée par l'IUCN pour être contactée exclusivement dans le cadre de la présente demande de propositions et du contrat.
Proposition	Désigne une offre écrite soumise en réponse à la présente demande de propositions.
Soumissionnaire	Désigne une entité qui soumet, ou est invitée à soumettre, une proposition en réponse à cet appel à propositions.
Exigence	Désigne la prestation à effectuer par le contractant à l'IUCN conformément à la partie 2 du RfP.
RfP	Request for Proposals